LE BUDGET DU MANITOBA

DISCOURS

TRAVAILLONS FORT AUJOURD'HUI POUR DEMAIN.

M. GREGORY F. SELINGER
MINISTRE DES FINANCES

101-04891/

Discours du Budget 2001 du Manitoba

M. Gregory F. Selinger
Ministre des Finances

Le 10 avril 2001

Ce document
peut être consulté sur Internet
à l'adresse suivante :
http://www.gov.mb.ca/finance
Les autres documents offerts sur ce site comprennent :
The 2001 Manitoba Budget Papers
Le Budget des dépenses du Manitoba de 2001,
Le Budget des recettes du Manitoba de 2001,
Quarterly Financial Report (le plus récent), et
Highlights of Manitoba's Recent Economic Performance.

Des arrangements spéciaux peuvent être pris
pour obtenir des sections de ce document
dans des formats alternatifs destinés
aux personnes souffrant d'une incapacité visuelle.

The 2001 Manitoba Budget Address is also available in English.

Ce document est imprimé sur papier recyclé.

ISSN 0380-4488

LE DISCOURS DU BUDGET 2001 DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION : REDONNER L'ESPOIR À NOTRE JEUNESSE 2

SANTÉ : CONTINUER SUR NOTRE LANCÉE 5

APPUYER LES FAMILLES ET CONSOLIDER LES COMMUNAUTÉS 9

- Initiatives visant les Autochtones et les régions du Nord 10
- Revitalisation des zones urbaines 11
- Agriculture et nouvelle économie rurale 12

GÉRER NOS RESSOURCES NATURELLES POUR UN MANITOBA PLUS VERT 14

- Stratégie manitobaine de gestion des ressources en eau 15
- Le canal de dérivation de la rivière Rouge 15
- Les ressources d'énergie hydroélectrique du Manitoba 16

CONSOLIDER L'ÉCONOMIE 17

- Immigration et travail 18
- Culture et tourisme 19
- Recherche et développement 19
- Énergie 20
- Routes et infrastucture 21

TAXES ET IMPÔTS 22

- Impôt sur le revenu des particuliers 22
- Impôts fonciers 24
- Partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités 25
- Taxes d'affaires 25

TRANSPARENCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE 27

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE 28

CONCLUSION 29

Les documents suivants sont également offerts en un volume unique :

The 2001 Manitoba Budget Papers

A - The Economy

B - Financial Review and Statistics

C - Federal-Provincial Relations

D - Taxation Adjustments

E - The Manitoba Advantage

TRAVAILLONS FORT AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Au matin de ce nouveau siècle, nous avons une occasion unique de célébrer notre passé tout en concentrant nos efforts sur les immenses perspectives que nous offre l'avenir. En travaillant avec acharnement aujourd'hui, nous bâtissons des lendemains féconds pour les Manitobains et Manitobaines et leurs familles. Et nous serons guidés par nos réalisations :

- un taux d'emploi record;
- une diminution radicale du recours à la « médecine de couloir » et l'amélioration des soins de santé;
- d'importantes réductions d'impôt;
- un engagement renouvelé envers la conservation et la mise en valeur de nos immenses ressources hydroélectriques et la promesse de créer des possibilités de développement dans le Nord du Manitoba;
- un investissement important dans nos écoles, nos collèges et nos universités; dans le bien-être de nos enfants et de notre jeunesse; en résumé, dans notre avenir à tous.

J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter à la population du Manitoba le Budget 2001.

Il est temps de relever les défis du présent comme seuls les Manitobains et les Manitobaines savent le faire, c'est-à-dire avec courage, altruisme et confiance. Il est temps de nous focaliser sur notre vision de l'avenir. Il est temps de mettre à profit ces caractéristiques de notre province qui la placent au premier rang des endroits au Canada où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

Nous faisons face à des choix difficiles en ces temps d'incertitude économique, mais c'est en pensant à notre avenir collectif que nous avons pris les décisions que nous avons prises. Le titre du Budget 2001 en résume très bien la substance : « Travaillons fort aujourd'hui pour demain ».

Fidèle à l'esprit de son titre, le présent budget continue de privilégier les familles manitobaines. Nous avons fait les choix que la grande majorité des Manitobains et des Manitobaines auraient faits à notre place : des investissements accrus dans les services publics cruciaux, des mesures énergiques pour réduire la dette et un dégrèvement fiscal à la mesure de nos moyens. Et nous avons mis l'éducation et la santé au premier rang de nos priorités.

Nous devons prendre aujourd'hui des décisions éclairées, même si cela entraîne le report de mesures qui seraient plus populaires. Nous estimons que le coût

des travaux nécessaires pour protéger notre capitale contre de futures inondations pourrait atteindre 700 millions de dollars. Nous ne pouvons laisser l'ampleur de la tâche nous dissuader d'agir dès maintenant. La sécurité des familles, des commerces et des communautés du Manitoba dépend de la promptitude avec laquelle nous agirons. Le Budget 2001 relève directement ce défi.

La future prospérité du Manitoba repose sur l'éducation et la formation que nous donnons à nos concitoyens, plus particulièrement à notre jeunesse. Une main-d'œuvre instruite et hautement qualifiée est le fondement de notre politique économique.

Les Manitobains et les Manitobaines doivent pouvoir compter sur leur système de santé. Le présent budget consacre les sommes indispensables pour soutenir les programmes visant le maintien des effectifs et la formation du personnel infirmier et des médecins. Nous allons accorder à nos offices régionaux de la santé le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités, tout en leur demandant de poursuivre leurs efforts pour abaisser les coûts. Nous allons investir dans l'acquisition d'équipement médical dont le besoin se fait grandement sentir. Nous verrons également à freiner la montée en flèche du prix des médicaments.

Le présent budget contient des mesures d'aide à l'intention des familles et des communautés manitobaines. À titre d'exemple, nos efforts pour juguler aujourd'hui la crise de l'agriculture mèneront demain à une plus grande diversification de la production agricole. Le budget contient de plus des mesures pour assurer un environnement sain et sécuritaire.

Nous prenons les mesures appropriées pour maintenir les impôts et les taxes à un niveau à la fois abordable et équitable. Ces mesures toucheront l'impôt foncier en matière d'éducation, l'impôt sur le revenu des particuliers et celui des sociétés. Parallèlement, nous allons introduire des mesures visant à améliorer encore plus la transparence du gouvernement et à renforcer son obligation de rendre compte de ses actes.

Notre budget est un budget équitable, équilibré dans tous les sens du mot, un budget raisonnable tant pour le Manitoba d'aujourd'hui que pour celui de demain.

ÉDUCATION : REDONNER L'ESPOIR À NOTRE JEUNESSE

Notre plan en matière d'éducation s'articule autour de cinq charnières :

- reconstruire les infrastructures;
- rendre l'éducation plus abordable grâce à des mesures touchant les frais de scolarité et les bourses d'études;
- favoriser l'augmentation du nombre d'inscriptions en élargissant la gamme des cours offerts;
- élaborer des stratégies de formation qui sont axées sur l'avenir;
- rendre l'éducation plus accessible.

Financement des écoles publiques

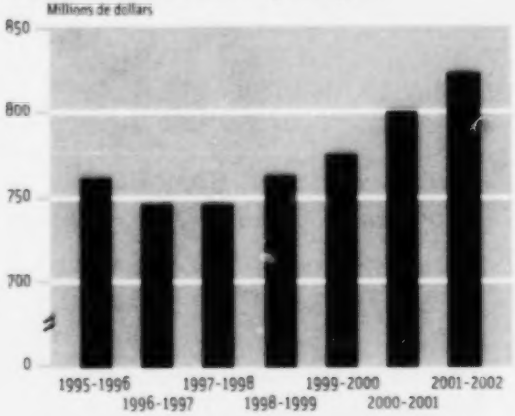

Source : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba

L'éducation et l'acquisition de nouvelles compétences constituent un des enjeux importants du 21e siècle. Notre responsabilité, en tant que société, est de redonner l'espoir à notre jeunesse et de lui assurer un avenir ici même, au Manitoba.

Au cours des dix-huit derniers mois, notre gouvernement a augmenté le financement des écoles publiques de 47 millions de dollars, alors que les cinq budgets présentés entre 1995 et 1999 n'avaient accordé en tout et pour tout que 15 millions de dollars supplémentaires à ces établissements. Si l'on tient compte des crédits d'impôt foncier en matière d'éducation, autre mesure fiscale que nous avons améliorée, il s'agit en fait d'une augmentation de l'ordre de 100 millions de dollars du financement accordé directement ou indirectement aux écoles publiques.

Engagements envers les universités et les collèges pour le financement de leurs immobilisations

(Millions de dollars)

Université du Manitoba *	50 $
Université de Winnipeg	14
Université de Brandon	5
Collège universitaire de Saint-Boniface	1
Red River College	31
Total des engagements	101 $

* Cette somme sera doublée puisqu'un montant égal sera amassé à la faveur de la campagne de financement privé de l'Université du Manitoba.

L'année dernière, nous avons consacré la plus forte somme jamais attribuée, dans toute l'histoire de cette province, aux fonds des dépenses en immobilisations de nos écoles publiques. Pour nous attaquer au problème des infrastructures, nous avons pris l'engagement d'investir dans l'éducation comme cela ne s'était pas fait depuis des décennies - 101 millions de dollars au chapitre des dépenses en immobilisations des collèges et des universités!

Le Manitoba est un leader parmi les provinces qui travaillent à rendre l'éducation abordable. Selon un rapport récent de Statistique Canada, les étudiants manitobains sont les seuls à avoir vu l'an dernier une réduction de leurs frais de scolarité.

Nous avons réduit les frais de scolarité de 10 % l'année dernière. Le budget que nous présentons aujourd'hui va prolonger ces avantages en maintenant les frais de scolarité à leur niveau de l'an dernier pour

la grande majorité des étudiants. Dans notre premier budget, nous avons introduit le seul nouveau programme de bourses d'études des dix années précédentes, et grâce au présent budget, les bourses d'études accordées dans le cadre de ce programme dépassent 12 millions de dollars après deux ans. En conjuguant nos efforts à ceux du gouvernement canadien, par le truchement de son programme de bourses d'études du millénaire, nous avons pu venir en aide à plus de 5 000 étudiants. Par le présent budget, nous nous engageons à persévérer dans nos efforts pour maintenir les frais de scolarité à un niveau abordable et offrir des bourses d'études.

Cette année, le système d'impôt sur le revenu permettra aux étudiants du Manitoba de bénéficier d'un appui supplémentaire d'envergure. Notre gouvernement et le gouvernement du Canada ont tous deux doublé le montant mensuel utilisé pour calculer les crédits d'impôt non remboursables pour l'éducation postsecondaire. De plus, le Manitoba augmente le taux du crédit d'impôt non remboursable, le faisant passer de 8 % à 10,9 %. Étant donné que le montant supérieur augmenterait automatiquement la valeur du crédit d'impôt pour études, lequel est remboursable, le taux de ce crédit est également réduit et passe de 7 % à 4 %.

Une personne qui est aux études à temps plein pendant huit mois dans un établissement d'enseignement postsecondaire et qui paie 3 000 $ en frais de scolarité et autres frais reçoit un montant supplémentaire de 234 $ d'aide financière du Manitoba, et 210 $ du gouvernement fédéral. Ensemble, ces deux

Nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire en 2000-2001

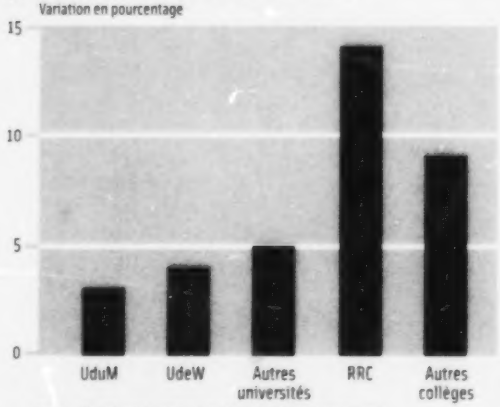

Nota : effectif universitaire calculé en équivalent temps plein
Source : Conseil de l'enseignement postsecondaire

augmentations représentent une hausse de 30 % de l'aide offerte. Tous les étudiants reçoivent plus d'aide provinciale cette année grâce à ces changements.

L'éducation est un élément primordial de notre stratégie économique. Malheureusement, trop de jeunes Manitobains et Manitobaines ont été négligés au cours de la décennie précédente. Nous prenons actuellement des mesures pour augmenter le nombre des inscriptions et comptons atteindre cet objectif en élargissant la gamme des cours offerts et en en rendant l'accès plus souple. Nous venons en aide tant aux élèves et aux étudiants qu'aux collèges et aux universités. C'est ce qui nous fait dire que nous sommes finalement sur la bonne voie, celle qui raffermit notre position en tant que société d'apprentissage.

Nous avons récemment dévoilé une stratégie de formation au Manitoba, faisant nôtres les recommandations du Sommet manitobain du siècle, événement qui s'est tenu l'année dernière. Notre plan fait appel à l'expansion continue de notre réseau de collèges et à l'augmentation du nombre de places dans les programmes d'apprentissage, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux modes de formation en cours d'emploi.

Il est maintenant plus facile pour tous les élèves, et en particulier pour les élèves autochtones, de poursuivre leurs études grâce à des programmes de bourses tels que les programmes ACCÈS. Le présent budget augmente le soutien financier aux programmes ACCÈS pour la deuxième année de suite, et ce, après plus d'une décennie de réductions et de compressions dans le financement de ces programmes. Notre gouvernement est fier d'avoir pour partenaires le Conseil manitobain des entreprises et le gouvernement fédéral dans la mise sur pied du nouveau Programme de bourses d'études pour les Autochtones.

Ce budget contient les engagements importants suivants :

- augmenter l'ensemble des subventions accordées aux collèges et aux universités (les universités vont voir leurs subventions majorées de 3,8 %, ce qui comprend une somme de 3 millions de dollars pour soutenir la réduction continue des frais de scolarité);
- attribuer 10,9 millions de dollars à l'Initiative d'expansion des collèges;
- augmenter le financement alloué pour la formation dans les domaines de l'aviation et de l'aérospatiale.

La réduction des frais de scolarité, davantage de bourses d'études et l'augmentation des subventions de fonctionnement et de dépenses en immobilisations des collèges et des universités : ces mesures inciteront nos jeunes à poursuivre leur trajet sur la route qui mène aux études supérieures et à la réussite, ici même, au Manitoba.

SANTÉ : CONTINUER SUR NOTRE LANCÉE

Investir dans notre avenir signifie investir dans la santé de tous nos concitoyens. Nous nous sommes engagés à fournir de meilleurs services, pas seulement plus de services.

Aujourd'hui, nous augmentons le financement accordé au système de soins de santé, le faisant passer à presque 2,6 milliards de dollars - ce qui représente 38 % du budget global de la province. Mais les soins de santé ne sauraient se réduire à une simple question d'argent. Alors que nous rebâtissons notre système de santé, nous ne devons pas perdre de vue les objectifs suivants :

- stabiliser le financement;
- s'attaquer au problème posé par la pénurie de personnel infirmier, de médecins et de travailleurs de la santé;

- élaborer ici même, au Manitoba, des solutions novatrices bien manitobaines pour préserver et améliorer notre système de soins de santé.

Nous avons foi en l'avenir d'un système de santé universel, public et à but non lucratif.

Toutes les provinces font face à des défis semblables en matière de soins de santé, mais notre façon d'aborder les problèmes se veut typiquement manitobaine. Nous avons foi en l'avenir d'un système de santé universel, public et à but non lucratif. Un exemple récent de notre engagement en ce sens est la transformation de la clinique Pan Am. En s'intégrant au réseau des établissements publics, la clinique maintiendra et haussera même ses standards d'excellence et offrira donc des soins de première classe à toute la population indistinctement.

Nous voulons mettre un terme à la médecine de couloir. L'Institut canadien d'information sur la santé a reconnu que le Manitoba avait élaboré le meilleur plan au pays pour mettre fin à la médecine de couloir. Grâce à l'expansion des programmes de soins à domicile, à une meilleure coordination des ressources hospitalières et au plus ambitieux programme de vaccination contre la grippe jamais entrepris dans notre province, nous avons réussi l'année dernière à diminuer de 80 % le nombre de patients dans les couloirs. Cette année, nous mettrons en œuvre de nouvelles initiatives visant de meilleurs soins et une meilleure coordination du travail dans les salles d'urgence.

Pour la deuxième année consécutive, nous offrirons du financement opportun et prévisible aux offices régionaux de la santé. Cette nouvelle façon de faire a aidé l'Office régional de la santé de Winnipeg à mieux administrer son budget. Ce progrès témoigne de la détermination dont font preuve nos professionnels de la santé. Nous devons poursuivre notre collaboration avec les offices régionaux de la santé pour offrir à la population des soins de santé qui sont viables, abordables et efficients sur le plan des coûts.

Le Manitoba n'échappe pas au défi que pose, à l'échelle nationale et mondiale, la pénurie de professionnels de la santé. Les échecs passés en matière de formation professionnelle dans le domaine

Nombre d'inscriptions dans les programmes de sciences infirmières

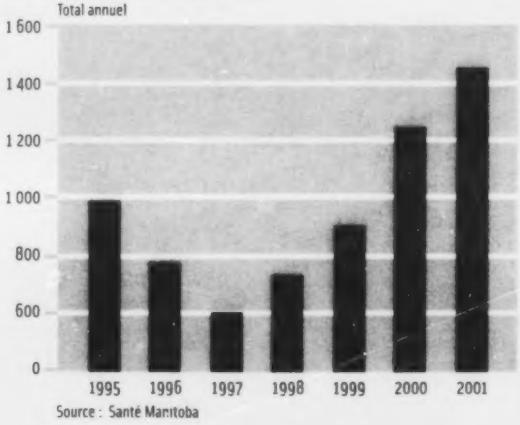

Source : Santé Manitoba

de la santé ont eu pour conséquence une pénurie de main-d'œuvre et l'allongement des listes d'attente pour les examens et les traitements médicaux. Il nous faudra du temps pour réparer l'effet des compressions à courte vue pratiquées par l'ancien gouvernement, mais nous faisons des progrès.

Ce budget appuie la remise en vigueur du programme d'études menant au diplôme en sciences infirmières, élément clé du continuum à assurer dans la formation du personnel infirmier. Le nombre des inscriptions en sciences infirmières est plus élevé cette année qu'à n'importe quel moment de la dernière décennie - deux fois plus, entre autres, qu'il y a seulement quatre ans.

Le Manitoba doit réussir à recruter et à garder à l'intérieur de ses frontières un plus grand nombre de médecins. Ce budget contient précisément des mesures pour atteindre cet objectif. Les nouveaux diplômés en médecine se verront offrir des incitatifs pour pratiquer ici même au Manitoba. Les diplômés en médecine venant d'autres pays et habitant au Manitoba se verront offrir l'aide dont ils ont besoin pour pratiquer, particulièrement dans les régions où le nombre de médecins est insuffisant. Ces mesures font partie d'une stratégie globale de recrutement et de maintien des effectifs qui verra la création de 15 places supplémentaires dans les facultés de médecine. Neuf de ces places seront réservées pour la formation de médecins de famille qui iront pratiquer dans les régions rurales et le Nord du Manitoba.

Les hôpitaux font maintenant 1 400 échographies de plus et jusqu'à 400 tomographies de plus par mois.

L'an passé, nous avons investi de façon importante dans l'achat d'équipement médical, notamment des appareils de dialyse et d'échographie. Ce budget prévoit des investissements de l'ordre de 22 millions de dollars pour remplacer de l'équipement diagnostique vétuste, et de 18 millions de dollars de plus l'an prochain. Les hôpitaux font maintenant 1 400 échographies de plus et jusqu'à 400 tomographies de plus par mois.

Nous avons accru nos services de soins actifs, notamment dans les domaines de la dialyse, de la cardiologie et de la neurochirurgie. Nous allons poursuivre nos efforts pour permettre à nos hôpitaux d'offrir les meilleurs soins et les meilleurs traitements. Nous renouvelons notre engagement envers les services d'urgence en milieux urbain et rural. Au cours des dix-huit mois à venir, nous achèterons 80 véhicules d'urgence destinés aux offices régionaux de la santé et continuerons de mettre sur pied un centre intégré de coordination du transport médical.

Maintenir les Manitobains et Manitobaines en bonne santé est au cœur de notre approche en matière de soins de santé. Notre but est louable en lui-même et a de plus l'avantage d'alléger le fardeau de nos hôpitaux. Le plus ambitieux programme de vaccination contre la grippe dans toute l'histoire du Manitoba et la récente campagne de vaccination massive contre la méningite sont des mesures de prévention d'une grande importance. Nous avons aussi lancé le programme SécuriSanté, une initiative en matière d'information publique dont l'objectif premier est de prévenir les blessures chez les enfants. Toujours au cours de la présente année, nous investirons davantage dans les soins primaires, les soins communautaires et de longue durée, ainsi que dans la santé mentale.

Pendant la session précédente, le gouvernement a adopté une loi protégeant des mauvais traitements les personnes résidant en établissement de santé. Ce budget dégage les ressources nécessaires pour protéger les plus vulnérables de nos concitoyens.

Le coût des médicaments sur ordonnance est le coût qui augmente le plus rapidement dans le budget de santé du Manitoba. Rien qu'au cours des quatre dernières années, le coût de l'assurance-médicaments a augmenté de 95 %. Ni l'aide financière fédérale en matière de santé ni les recettes de la province ne peuvent absorber des augmentations annuelles du coût des médicaments de cet ordre.

Le Manitoba va mettre en place un ensemble de mesures visant à limiter le coût des médicaments tout en continuant à offrir l'un des niveaux d'assurance-médicaments les plus équitables et les plus humains au Canada. Nous entendons travailler avec les autres provinces, le public et les professionnels de la santé pour mettre en œuvre des mesures de contrôle du coût des médicaments. Comme preuve de notre engagement, nous entendons financer l'assurance-médicaments à hauteur de 109 millions de dollars.

Coût de l'assurance-médicaments

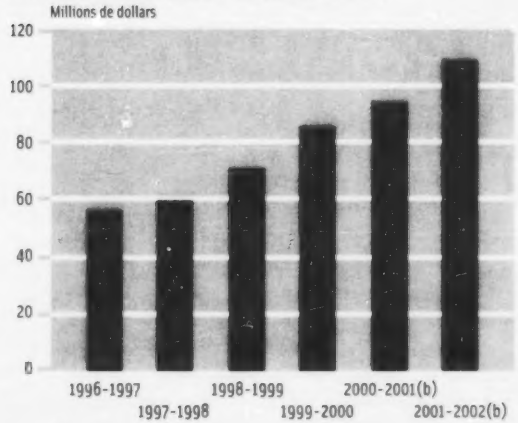

(b) budget

Source : Finances Manitoba

Un système de soins de santé universellement accessible fait partie du patrimoine du Canada et du Manitoba. Notre gouvernement va travailler fort pour s'assurer que les générations futures puissent pleinement en profiter.

APPUYER LES FAMILLES ET CONSOLIDER LES COMMUNAUTÉS

L'intégrité et la santé des familles sont vitales au futur bien-être de notre province. Les études montrent qu'une société où les enfants sont élevés dans un environnement chaleureux et stimulant présente les avantages suivants : une croissance du taux d'obtention de diplômes, de meilleurs salaires, une baisse de la criminalité et un moins grand recours à l'aide sociale.

C'est pour ces raisons impérieuses que notre gouvernement a consacré des ressources aux programmes qui sont importants pour les communautés et pour les familles.

L'année dernière, nous avons introduit Enfants en santé Manitoba, une initiative visant à concentrer les ressources et les programmes autour d'un objectif essentiel : le développement des jeunes enfants. Nous avons également allongé la durée du congé parental, le faisant passer de 17 semaines à 37 semaines, et nous avons augmenté le financement consacré aux services de garde d'enfants de près de 18 %. Par ailleurs, nous avons commencé à réduire la récupération de la prestation nationale pour enfants en permettant à ses augmentations de passer directement à toutes les familles qui reçoivent une aide au revenu. Nous avons introduit une nouvelle réduction d'impôt pour la famille, laquelle bénéficie davantage aux familles manitobaines.

Cette année, nous comptons faire fructifier ces réalisations :

- en augmentant le financement accordé à Enfants en santé Manitoba de 5,5 millions de dollars, soit plus de 42 %;
- en consacrant 7,7 % de financement supplémentaire aux services de garderie;
- en offrant une nouvelle allocation prénatale innovatrice.

J'ai également le plaisir d'annoncer que le budget d'aujourd'hui met fin à la récupération de la prestation nationale pour enfants pour des centaines de familles qui reçoivent une aide au revenu et qui ont des enfants de moins de six ans. Ce budget permettra à ces familles de recevoir la totalité de la prestation.

Nous augmentons également le soutien financier accordé :

- aux programmes de prévention de la violence familiale et aux refuges pour femmes;
- aux centres parents-enfants;
- au programme d'aide sociale pour les enfants autochtones;
- aux personnes handicapées.

Pour avoir des familles solides et en santé, il faut aussi des logements adéquats. Ce budget continue à fournir le soutien financier nécessaire aux initiatives importantes de logement et de rénovation des quartiers, y compris :

- « Quartiers vivants! », un programme de rénovation visant les quartiers de Winnipeg, Brandon et Thompson qui en ont besoin;
- le Programme d'aide à la remise en état des logements, dont l'objectif est la rénovation des unités locatives et des maisons;
- l'Initiative de logement avec services de soutien, destinée à aider les personnes âgées ayant un faible revenu et les personnes handicapées;
- le Programme de logement pour les Autochtones et les habitants des régions rurales.

Dans ce budget, nous renforçons notre engagement envers la sécurité des communautés :

- en augmentant le nombre d'agents d'exécution de la loi;
- en intensifiant les programmes de sécurité communautaire et de prévention de la criminalité.

Le programme Lighthouses est un nouveau programme communautaire qui offre aux jeunes un nouvel espoir et de meilleures perspectives d'avenir.

Le programme Lighthouses est un nouveau programme communautaire qui offre aux jeunes l'occasion de participer à des activités constructives après les heures d'école. Ce programme est un excellent exemple de la manière dont nous pouvons offrir un nouvel espoir et de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes.

Initiatives visant les Autochtones et les régions du Nord

Il existe une grande diversité de régions au Manitoba et le Budget 2001 fait honneur à cette diversité. Parmi nos initiatives visant les Autochtones et les régions du Nord, on compte :

- une augmentation des fonds destinés à la construction et à l'entretien de nouveaux aérogares;
- l'octroi aux Premières nations de la totalité des droits d'exploitation minière sur les terres de réserve;
- des tarifs d'électricité uniformisés pour toute la population;
- une collaboration avec nos partenaires métis et autochtones pour la mise au point de protocoles en matière de justice, de services à la famille et de développement des ressources;
- l'invitation au gouvernement fédéral de jouer un rôle plus actif pour répondre aux besoins de la population autochtone;

- l'élimination des frais discriminatoires de 50 $ exigés des résidents du Nord pour le transport ambulancier.

Notre Budget 2001 accorde un plus grand soutien financier :

- au Programme des gendarmes communautaires autochtones de la G.R.C.;
- aux projets de la Manitoba Association of Friendship Centres, de la Fédération des Métis du Manitoba et de l'Assemblée des chefs du Manitoba;
- à l'entretien des routes d'hiver, y compris le nouveau réseau routier de Tadoule, qui comprend 500 kilomètres de routes desservant les communautés de Tadoule Lake, Brochet et Lac Brochet;
- à des projets d'infrastructure indispensables, y compris une nouvelle Stratégie de logement dans les régions du Nord pour les communautés isolées du Nord du Manitoba.

Revitalisation des zones urbaines

Notre capitale, Winnipeg, connaît en ce moment une période de renaissance excitante. Le nouveau campus du Red River College dynamisera le centre-ville de Winnipeg. D'autre part, la conversion du bâtiment Ashdown en appartements et en bureaux pour plusieurs groupes artistiques et culturels aidera également les efforts de revitalisation.

Nous avons annoncé une augmentation de la subvention provinciale proportionnelle au nombre d'habitants accordée à la Ville de Winnipeg, afin d'appuyer la promesse de notre gouvernement de réduire les impôts fonciers.

La Ville de Winnipeg recevra une aide financière totalisant 21,6 millions de dollars pour des travaux à son infrastructure. Les projets visés reflètent les priorités gouvernementales, telles que le transport en commun et la réparation des routes et des égouts dans le centre-ville et dans les vieux quartiers.

Cette année, nous avons annoncé une augmentation de la subvention provinciale proportionnelle au nombre d'habitants accordée à la Ville de Winnipeg, afin d'appuyer la promesse de notre gouvernement de réduire les impôts fonciers.

Le soutien financier accordé à la Ville de Winnipeg comprend des subventions pour les programmes CentreVenture, Développement économique Winnipeg et Tourisme Winnipeg, ainsi que pour le Centre des congrès de Winnipeg. Les communautés et la

population de la ville bénéficieront également du soutien offert par le biais de l'initiative « Quartiers vivants! ».

Transferts aux municipalités dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités

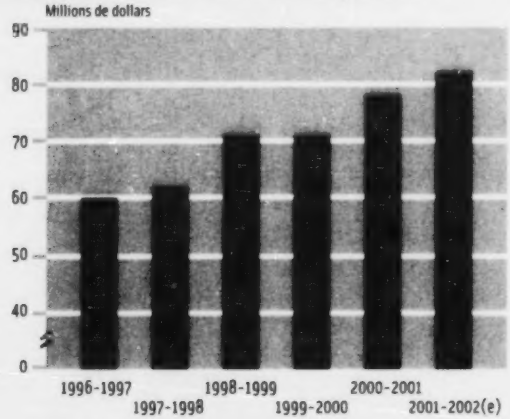

(e) accroissement estimatif de 6 %

Sources : comptes publics du Manitoba et Finances Manitoba

De même, Brandon a connu des développements intéressants et dynamiques. Parmi les récentes initiatives provinciales qui la concernent, on compte :

- une subvention de 58 millions de dollars pour la rénovation du centre régional de santé de Brandon;
- un total de 5 millions de dollars en investissements de capitaux pour l'université de Brandon;
- le transfert de propriété du Centre de santé mentale de Brandon à la Ville de Brandon;
- un nouveau système de stérilisation de l'eau de 3 millions de dollars à coûts partagés;
- la revitalisation communautaire prévue dans le cadre du programme « Quartiers vivants! »;
- le soutien financier accordé au Keystone Centre;
- une entente de cinq ans avec le service de police de Brandon pour l'embauche et la formation de nouveaux agents qui seront assignés au service de police communautaire et à l'unité jeunesse.

Aujourd'hui, nos villes, tout comme le reste du Manitoba, bénéficieront de notre décision d'exempter pour quinze ans les unités locatives nouvellement construites des programmes de contrôle des loyers.

Agriculture et nouvelle économie rurale

Nos communautés rurales sont également en pleine transformation. La réussite des régions rurales ne dépend plus seulement de l'agriculture traditionnelle. La multiplication des exploitations d'élevage met en relief le fait que les producteurs diversifient leurs productions.

Nos tarifs d'électricité très concurrentiels encouragent les entreprises telles que Nexen Chemicals et Albchem Industries à s'implanter et à accroître leurs activités dans notre province. Les nouveaux investissements, tels que la construction récemment annoncée d'une usine J.R. Simplot à Portage-la-Prairie, ouvrent de nouvelles perspectives pour les communautés rurales.

Nous annonçons aujourd'hui une subvention de 6,8 millions de dollars pour le Programme fédéral-provincial des routes du grain des Prairies. Cette augmentation permettra la réfection des routes utilisées pour le transport du grain dans les municipalités rurales.

Notre gouvernement travaillera avec tous les partis à l'Assemblée législative, les leaders municipaux et les représentants du milieu agricole à faire valoir les besoins urgents de nos familles d'agriculteurs. Nos agriculteurs méritent de recevoir plus d'aide d'Ottawa. Cette aide accrue est vitale dans la mesure où les producteurs d'autres nations bénéficient d'énormes subventions, alors même que le coût des intrants augmente sans cesse et que le prix des denrées alimentaires demeure faible.

Au niveau provincial, nous avons pris des mesures qui seront utiles en cette période de crise. Nous avons :

- ajouté à la couverture de l'assurance-récolte les récoltes non traditionnelles et les acres non ensemencées en raison d'une humidité excessive;
- diminué de manière importante le coût des primes d'assurance-récolte;
- accordé une aide financière supplémentaire de 52 millions de dollars aux agriculteurs.

Nous offrons à l'agriculture un soutien supplémentaire de 6,4 % par rapport au budget de l'année dernière.

Dix-sept Centres de services aux entreprises Canada-Manitoba sont déjà en pleine activité dans les régions rurales de la province, où ils conseillent les agriculteurs sur les possibilités de marketing dans une économie mondialisée.

Les nouvelles subventions allouées au Programme amélioré de garanties de prêts pour la diversification permettront aux agriculteurs d'accéder à 200 millions de dollars de financement privé.

Les nouvelles subventions allouées au Programme amélioré de garanties de prêts pour la diversification permettront aux agriculteurs d'accéder à 200 millions de dollars de financement privé. Il est prévu que cette augmentation résulte en des dépenses de construction supplémentaires d'un montant de 250 millions de dollars, ainsi qu'en la création directe de 900 emplois à temps plein et indirecte de 500 emplois, et en d'autres retombées avantageuses. L'Initiative de développement économique rural continuera d'aider les Manitobains et les Manitobaines à améliorer leur économie locale et à créer des emplois. Nous continuerons également à financer les programmes tels que le Programme de prêts d'initiative locale et le Programme des obligations de développement rural.

GÉRER NOS RESSOURCES NATURELLES POUR UN MANITOBA PLUS VERT

Nous croyons que la qualité de notre environnement constitue l'un des principaux Avantages du Manitoba. Nous devons donc investir dans notre avenir en mettant sur pied des initiatives qui nous permettront d'assumer notre responsabilité de bonne intendance de l'environnement.

Un Fonds d'action sur le changement climatique d'un million de dollars pour s'attaquer aux répercussions de l'activité humaine sur l'environnement.

Nous avons la fierté, cette année, de commencer à mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la consultation sur le développement durable, qui propose une planification basée sur les écosystèmes et un processus plus ouvert de délivrance de permis environnementaux, ainsi que la participation des Autochtones au développement des ressources.

Le changement climatique sera l'un des plus grands défis écologiques de ce siècle. Nous avons récemment annoncé la création d'un Fonds d'action sur le changement climatique d'un million de dollars, dont le but est de s'attaquer aux répercussions de l'activité humaine sur l'environnement. Ce fonds et le Groupe de travail sur le changement climatique, dont on vient d'annoncer la création, aideront le Manitoba à s'acquitter de son obligation de garantir aux générations futures un environnement propre et sain.

Parmi les autres mesures que nous avons prises pour protéger notre environnement, citons :

- l'introduction d'un nouveau crédit d'impôt pour les terrains écologiquement vulnérables visant à réduire les impôts fonciers des propriétaires qui ramènent à l'état naturel leurs terres agricoles;
- l'introduction d'une taxe de vente sur les produits chimiques utilisés pour l'entretien des terrains et le contrôle des insectes et des animaux nuisibles, y compris les engrais, les herbicides et les insecticides, sauf lorsque ces produits sont destinés à une utilisation agricole;
- la poursuite de notre plan d'action visant à créer davantage de parcs provinciaux et de régions protégées;
- la remise en état des sites miniers abandonnés;
- la création de réserves de terres forestières boréales. Le Manitoba s'affirme déjà comme chef de file en ce qui concerne la protection des forêts boréales, et nous comptons annoncer d'autres mesures à ce sujet.

Stratégie manitobaine de gestion des ressources en eau

L'eau ne respecte aucune frontière. Les eaux d'écoulement d'un quart de l'Amérique du Nord se déversent dans le bassin hydrographique de la baie d'Hudson et passent éventuellement par le Manitoba. Qu'il s'agisse de lutte contre les inondations, de drainage ou de qualité de l'eau, ce qui se passe ailleurs en Amérique du Nord a donc des répercussions au Manitoba.

Nous poursuivons notre lutte au nom de la population du Manitoba pour mettre fin aux projets de diversion du réservoir Garrison et de Devils Lake. Nous partageons la position du Minnesota et du Missouri, et nous exerçons des pressions auprès des gouvernements canadien et américain pour empêcher la réalisation de ces projets.

Alors que nous continuons à faire face à ce problème international, il reste beaucoup à faire ici même. J'ai le plaisir d'annoncer que le Budget 2001 prévoit de nouvelles subventions pour notre stratégie de gestion des ressources en eau, que nous avons améliorée :

- nous introduisons un programme de protection de l'eau potable qui ajoutera des volets de surveillance, d'inspection et de formation des agents à celui des tests actuellement effectués pour vérifier la qualité de l'eau potable;
- nous prolongeons l'exonération de taxe de vente applicable aux revêtements de lagunes et de fosses de stockage du fumier liquide, afin de promouvoir la gestion écologique des déjections du bétail;
- nous accordons au Programme de gestion du bétail une aide financière qui permettra des inspections supplémentaires et une application accrue des règlements.

Notre stratégie d'aménagement des ressources en eau prévoit également :

- 25 millions de dollars pour la protection contre les inondations à l'extérieur de Winnipeg;
- 11 % de plus pour l'aménagement hydraulique, assorti d'un supplément d'un million de dollars pour des travaux de drainage.

Le canal de dérivation de la rivière Rouge

C'est lorsqu'on parle du canal de dérivation de la rivière Rouge que le besoin de penser de manière proactive est le plus évident. Ce canal illustre la valeur du travail ardu, de la collaboration et de la prévoyance.

MM. Duff Roblin et John Diefenbaker, qui étaient à l'époque premier ministre du Manitoba et premier ministre du Canada, avaient reconnu l'importance de construire un canal de dérivation pour la protection de notre province, et ils étaient parvenus à un accord réaliste quant au partage des coûts.

Le récent rapport de la Commission mixte internationale confirme que Winnipeg doit apporter de grandes améliorations de capacité à son système de protection contre les inondations afin d'être en mesure

de se protéger contre des inondations encore plus importantes que celles de 1950 et de 1997. Nous devons agir aujourd'hui en visionnaires pour que l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge soit une réalité demain.

Nous devons agir aujourd'hui en visionnaires pour que l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge soit une réalité demain.

Le mois dernier, en collaboration avec le gouvernement fédéral, nous avons entrepris la première étape importante dans l'amélioration de l'ouvrage régulateur du canal. Aujourd'hui, nous faisons un deuxième pas d'envergure dans cette direction en consacrant 40 millions de dollars aux travaux supplémentaires d'amélioration recommandés par la Commission mixte internationale.

Les Manitobains et les Manitobaines comprennent l'importance de cet investissement, qui permettra d'améliorer leur qualité de vie tout en assurant la sécurité des familles, des entreprises et des communautés. Nous travaillerons avec nos collègues fédéraux afin que le Manitoba puisse bénéficier de cette protection accrue. Il est en effet plus logique d'investir aujourd'hui dans la prévention, plutôt que d'avoir à faire face plus tard à des catastrophes de plusieurs milliards de dollars.

Au total, ce budget alloue 82 millions de dollars à la protection contre les inondations et à d'autres projets d'infrastructure se rapportant aux ressources en eau.

Les ressources d'énergie hydroélectrique du Manitoba

Une autre réalisation d'importance dans l'histoire du Manitoba a été la mise en valeur de nos ressources hydroélectriques. Grâce à la clairvoyance de nos anciens dirigeants, la population du Manitoba bénéficie maintenant de tarifs d'hydroélectricité qui sont parmi les plus bas d'Amérique du Nord, tout en profitant d'un approvisionnement énergétique sûr et durable.

La montée du niveau des eaux représente généralement plus de recettes d'exportation pour Hydro-Manitoba. Trop souvent toutefois, cette montée des eaux se traduit par des inondations dans d'autres régions de la province.

C'est en 1932 que le Manitoba a commencé à exiger un loyer de l'énergie hydraulique pour la production d'hydroélectricité. Quatre autres provinces exportatrices d'électricité exigent un tel loyer. Dans le but de compenser les frais occasionnés par notre stratégie de gestion des ressources en eau et par les projets de protection contre les inondations, y compris l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge, nous allons augmenter le montant de ce loyer au

niveau de celui de l'Ontario, c'est-à-dire à 3,341 $ le mégawatt-heure, ce qui représente 60 % du loyer de 5,528 $ exigé en Colombie-Britannique. Étant donné l'excellente performance d'Hydro-Manitoba, surtout en ce qui concerne les ventes à l'exportation, nous ne prévoyons pas d'augmentation des tarifs d'électricité. Pour l'année prochaine, une fois ces changements effectués, Hydro-Manitoba prévoit un profit de presque 100 millions de dollars. Hydro-Winnipeg ne sera pas touchée par ces changements.

CONSOLIDER L'ÉCONOMIE

En ce qui concerne l'avenir, notre gouvernement s'engage à profiter de la fondation solide bâtie grâce aux efforts des Manitobains et Manitobaines. Notre industrie aérospatiale continue à croître et les économies rurales sont plus diversifiées. D'un autre côté, la faiblesse des coûts, la qualité de vie sans égale, ainsi que l'approvisionnement fiable en énergie bon marché continuent à favoriser les possibilités d'investissements dans notre province. Grâce à notre législation innovatrice sur le commerce électronique et à de nouvelles cyberstratégies telles que l'identificateur commun, les entreprises manitobaines sont bien placées pour profiter de la croissance du commerce électronique et d'un meilleur accès aux services gouvernementaux.

Notre province a connu une croissance positive importante cette année, comme le prouvent les réalisations suivantes :

- un marché du travail performant, grâce auquel le taux d'emploi au Manitoba a atteint des niveaux record ;
- le taux de chômage le plus bas au Manitoba depuis 1976;
- le taux de chômage chez les jeunes le plus bas du pays pour la deuxième année consécutive, et le plus bas au Manitoba depuis 1977;

Revenu personnel disponible par habitant du Manitoba

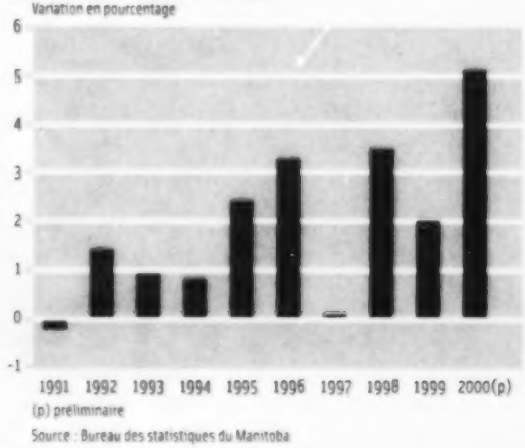

(p) préliminaire

Source : Bureau des statistiques du Manitoba

- une augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne qui est la plus importante depuis 1991, et qui est aussi bien supérieure à l'augmentation au niveau national;
- des investissements de capitaux qui ont atteint un niveau record l'année dernière, ce qui prouve que la grande confiance dans l'économie du Manitoba se maintient;
- la plus importante augmentation du revenu disponible par habitant depuis 1990.

Nous reconnaissons que l'Amérique du Nord est entrée dans une période d'incertitude économique, et nous devons demeurer vigilants quant aux nouvelles mesures protectionnistes mises en place par les États-Unis alors même que l'économie américaine connaît un ralentissement. Toutefois, nous savons que la diversité de notre économie nous conférera l'avantage au moment d'affronter les défis qui nous attendent.

Le sondage que nous avons effectué auprès de prévisionnistes privés indique que la croissance économique réelle du Manitoba cette année sera de 2,4 %.

Immigration et travail

Le Manitoba a besoin de plus de main-d'œuvre compétente. Rendre l'éducation plus accessible est un moyen de faire face à ce défi. Accroître l'immigration en est un autre. L'année dernière, le Manitoba a pu profiter des compétences spécialisées de 4 600 immigrants supplémentaires, soit une augmentation de 24 % par rapport à 1999. Et ce n'est qu'un début.

Total de la migration internationale nette

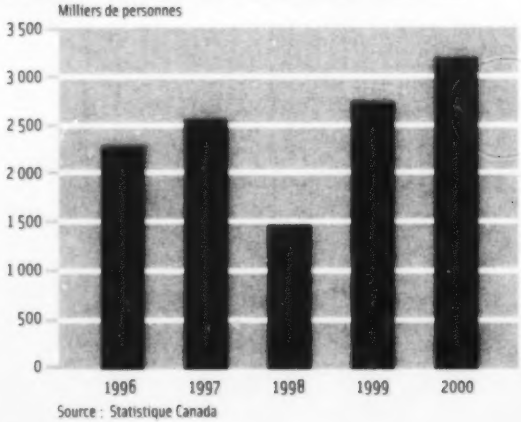

Source : Statistique Canada

Notre gouvernement est en train de mettre en place de nouvelles initiatives qui permettront d'accroître l'immigration dans notre province et d'améliorer la qualité de vie de notre société multiculturelle déjà bien diverse. Aujourd'hui, nous augmentons le financement consacré :

- à la promotion de l'immigration et au recrutement des immigrants;
- au Programme manitobain d'intégration des immigrants;
- à la formation linguistique des adultes.

Une plus grande sécurité des lieux de travail se traduit par une réduction du nombre d'accidents, une plus grande sécurité de l'emploi, une diminution des coûts liés aux indemnités d'accident du travail pour les employeurs et une amélioration de la productivité.

Une plus grande sécurité des lieux de travail se traduit par une réduction du nombre d'accidents, une plus grande sécurité de l'emploi, une diminution des coûts liés aux indemnités d'accident du travail pour les employeurs et une amélioration de la productivité. Le budget d'aujourd'hui prévoit également une augmentation de plus de 500 000 dollars pour les services de santé et de sécurité au travail.

Culture et tourisme

Au Manitoba, le tourisme est une industrie qui représente un milliard de dollars par an. Au début de cette année, la Province et l'industrie du tourisme ont organisé un important sommet dans le but de rassembler les principaux intéressés. Ce sommet a été une grande réussite, symbolisant le début d'une nouvelle ère de collaboration entre le gouvernement et l'industrie du tourisme.

Dans cet esprit, nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons consacrer des ressources à des initiatives d'écotourisme et, par là, tenir une autre de nos importantes promesses électorales.

Attirer les touristes américains au Manitoba n'a pas été une grande priorité depuis bien longtemps. Ce printemps, pour la première fois en dix ans, nous allons lancer une importante campagne d'information et de publicité sur certains marchés américains, et nous reconduirons cette stratégie en 2002.

Les industries culturelles ajoutent à la diversité et à la richesse du Manitoba. Le budget d'aujourd'hui prévoit davantage de soutien pour les industries culturelles telles que les nouveaux médias.

Nous prolongeons de trois ans le crédit d'impôt sur les films et vidéos du Manitoba, et dans le but de permettre aux producteurs locaux d'entreprendre un plus grand nombre de coproductions avec des sociétés plus importantes, nous éliminons le plafond de 50 millions de dollars d'actif qui limitait auparavant le nombre d'entreprises admissibles.

Recherche et développement

La recherche et l'innovation sont des éléments clés pour la croissance et l'amélioration du niveau de vie, ainsi que pour une plus grande diversification de notre économie. Le Conference Board du Canada a déclaré que le soutien apporté à la recherche et au

développement au Manitoba était bien plus attrayant que celui offert dans les dix états américains étudiés, et un des meilleurs au Canada.

Notre gouvernement facilite déjà grandement la recherche dans les universités et le secteur privé du Manitoba. L'année dernière par exemple, nous avons investi plus de 13 millions de dollars de financement directement dans ces universités pour la recherche et le développement, et notre crédit d'impôt continu dans ce domaine nous a permis d'offrir au secteur privé une aide financière supplémentaire de 12 millions de dollars pour la recherche.

Pour améliorer davantage la croissance et l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies, nous comptons réorganiser et consolider la gestion des activités provinciales de recherche et de développement au sein du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines, ce qui nous permettra de coordonner notre stratégie de soutien à l'économie du savoir.

Les entreprises manitobaines sont également bien placées pour profiter du marché de l'énergie propre. Par exemple, la technologie de la pile à hydrogène fait actuellement l'objet de recherches de la part du groupe Kraus, tandis que les entreprises New Flyer et Motor Coach Industries sont en train de mettre au point des autobus utilisant des carburants de substitution.

Le budget d'aujourd'hui garantit pour 10 ans l'avantage fiscal accordé à l'industrie du gasohol, afin de promouvoir la production et l'utilisation du gasohol au Manitoba et de contribuer ainsi à réduire les émissions nocives.

Énergie

Notre objectif est de gérer Hydro-Manitoba à l'avantage économique de tous les Manitobains. Nos priorités sont les suivantes :

- utiliser nos tarifs d'électricité peu élevés et la fiabilité confirmée de notre production pour attirer au Manitoba des entreprises et des emplois;
- accroître nos recettes d'exportation afin de maintenir nos tarifs d'électricité peu élevés, ce qui nous permet d'accorder des tarifs uniformes à tous les consommateurs de la province;
- protéger notre environnement et conserver l'énergie.

À titre d'exemple, nous avons lancé un nouveau projet de maisons Éconergiques afin que les Manitobains et Manitobaines touchés par la hausse des frais de chauffage puissent bénéficier de vérifications domiciliaires et de prêts de modernisation. Plus de 2 millions de dollars en prêts ont déjà été approuvés.

Nous cherchons de façon active de nouveaux débouchés pour l'exportation de notre électricité, non seulement au sud, mais aussi à l'est, à l'ouest et au nord. Nous accroissons également nos efforts pour attirer dans notre province plus d'entreprises à forte consommation d'énergie.

Hydro-Manitoba est bien placée tant pour réaliser des profits à court terme que pour explorer et établir de nouveaux marchés, ce qui entraînera une croissance

encore plus forte. L'an passé, les ventes totales d'électricité se chiffraient à 1,3 milliard de dollars, une hausse de presque 10 %. L'exportation représentait un pourcentage record de 35 % de ce total.

Le Manitoba dispose d'un grand potentiel hydroélectrique, une énergie renouvelable, fiable et propre. Avec l'adhésion des agglomérations locales, plus de 5 000 mégawatts sont à notre portée sans aucune atteinte sérieuse à l'environnement. Nos plans d'expansion hydroélectrique accorderont aux résidents autochtones locaux une plus grande participation aux retombées économiques.

Exportation de l'électricité du Manitoba

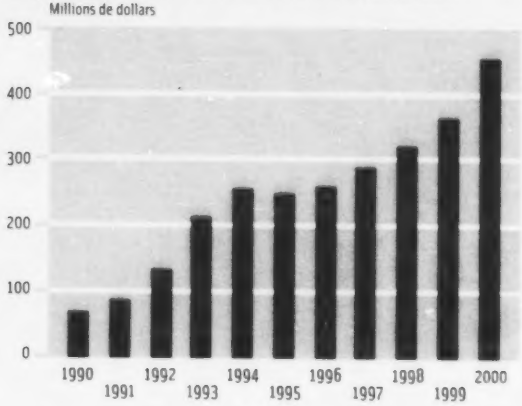

Source : Régie de l'hydroélectricité du Manitoba

En 1999, après son acquisition par Hydro-Manitoba, Centra Gas a dû effectuer des paiements à la Province en remplacement d'impôts. Après que nous ayons demandé à étudier l'impact global de cette politique, Centra Gas a retiré sa demande d'une augmentation tarifaire de 1,8 %.

Routes et infrastructure

Les améliorations infrastructurelles constituent un autre volet important de la croissance de notre province. Le budget d'aujourd'hui accorde 183 millions de dollars à des travaux d'infrastructure dans le domaine des transports, dont de nouveaux programmes de construction et d'entretien. Ces programmes touchent également les routes d'hiver.

L'entente Infrastructures Canada-Manitoba signée en octobre dernier nous permettra de continuer à progresser. Les travaux qui seront entrepris au Manitoba au cours des six ans de l'entente s'élèveront jusqu'à un maximum de 180 millions de dollars. Les travaux en cause sont bien plus que de simples projets utilitaires car ils amélioreront la qualité de la vie à l'échelle de la province.

TAXES ET IMPÔTS

Encore une fois, voici un budget qui produit un allègement fiscal immédiat, durable et de taille, laissant ainsi dans les poches des Manitobains et Manitobaines un revenu disponible plus important.

Dans le dernier budget, nous avons annoncé l'élimination de l'impôt sur le revenu net et de la surtaxe, et nous avons introduit une réduction d'impôt pour la famille.

Impôt sur le revenu des particuliers

Dans le dernier budget, nous avons annoncé l'élimination de l'impôt sur le revenu net et de la surtaxe, et nous avons introduit une réduction d'impôt pour la famille, soit la réforme de l'impôt sur le revenu des Manitobains et Manitobaines la plus importante depuis 1972. Ce budget comportait également d'autres mesures :

- l'annonce que, dès 2002, le montant supérieur de la tranche intermédiaire d'imposition passerait de 61 000 $ à 65 000 $;
- la réduction de l'impôt des personnes handicapées;
- un plus grand crédit d'impôt pour les dons aux organismes de charité;
- le retrait de 15 000 contribuables manitobains du rôle d'imposition.

Ces changements réduisent l'impôt de tous les groupes de revenus et de toutes les catégories de familles d'un montant total de 68 millions de dollars cette année, et le réduiront d'un montant supplémentaire de 34 millions de dollars l'an prochain. Nous avons également accordé, à titre d'équivalent de réductions fédérales, un allègement fiscal provincial supplémentaire de 9 millions de dollars, ce qui permet aux Manitobains et Manitobaines d'obtenir au total une épargne fiscale annuelle de 111 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ceci est en plus de la réduction d'impôt de 40 millions de dollars annoncée dans le Budget de 1999 et entièrement mise en œuvre le 1er janvier 2000. Il s'agit là d'un allègement fiscal de taille. Voilà un réel progrès pour les familles du Manitoba.

J'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures qui viendront ajouter à cette épargne fiscale de 111 millions, en plus des initiatives provinciales qui seront équivalentes à de nouvelles démarches du gouvernement fédéral. Le Budget 2001 réduit l'impôt sur le revenu des particuliers d'un montant supplémentaire de 29 millions cette année; et la réduction fiscale atteindra 54 millions de dollars d'ici 2003.

Épargne fiscale personnelle - Total cumulatif depuis 1999

Crédits d'impôt personnel et d'impôt foncier en matière d'éducation

	Mise en œuvre :				Total cumulatif des années
	2000	2001	2002	2003	
	(Millions de dollars)				(Millions de dollars)
Réductions d'impôt sur le revenu des particuliers :					
Budget de l'an 2000	9	68	34		111
Budget 2001		29	7	18	54
Total					165
Augmentations du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation :					
Budget de l'an 2000	26				26
Budget 2001		27			27
Total					53
Totaux annuels	**35**	**124**	**41**	**18**	
Totaux cumulatifs, par année	**35**	**159**	**200**	**218**	**218**

D'ici 2003, ce gouvernement aura donc permis aux Manitobains et aux Manitobaines de réaliser une épargne fiscale de 165 millions de dollars au chapitre de l'impôt annuel sur le revenu des particuliers.

Les nouvelles réductions d'impôt annoncées aujourd'hui comprennent :

- une augmentation des crédits d'impôt non remboursables de 2,5 % par rapport à l'an 2000, ce dont profiteront tous les contribuables;
- une réduction du taux de prélèvement pour la tranche d'imposition intermédiaire, lequel passera de 16,2 % en 2001 à 15,4 % en 2002 et 14,9 % en 2003;
- une réduction à 17,4 % du taux de prélèvement pour la tranche d'imposition supérieure pour 2001;
- le retrait du rôle d'imposition de 4 000 contribuables manitobains à faible revenu de plus.

Donc, d'ici 2003 et grâce aux réductions accordées dans nos deux premiers budgets, les Manitobains et Manitobaines auront pu bénéficier d'une réduction de 10,5 % de l'impôt provincial sur le revenu.

Épargne fiscale personnelle - Total cumulatif depuis 1999

Crédits d'impôt personnel et d'impôt foncier en matière d'éducation

	Mise en œuvre :				Total cumulatif des années
	2000	2001	2002	2003	
	(Millions de dollars)				(Millions de dollars)
Réductions d'impôt sur le revenu des particuliers :					
Budget de l'an 2000	9	68	34		111
Budget 2001		29	7	18	54
Total					165
Augmentations du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation :					
Budget de l'an 2000	26				26
Budget 2001		27			27
Total					53
Totaux annuels	**35**	**124**	**41**	**18**	
Totaux cumulatifs, par année	**35**	**159**	**200**	**218**	**218**

D'ici 2003, ce gouvernement aura donc permis aux Manitobains et aux Manitobaines de réaliser une épargne fiscale de 165 millions de dollars au chapitre de l'impôt annuel sur le revenu des particuliers.

Les nouvelles réductions d'impôt annoncées aujourd'hui comprennent :

- une augmentation des crédits d'impôt non remboursables de 2,5 % par rapport à l'an 2000, ce dont profiteront tous les contribuables;
- une réduction du taux de prélèvement pour la tranche d'imposition intermédiaire, lequel passera de 16,2 % en 2001 à 15,4 % en 2002 et 14,9 % en 2003;
- une réduction à 17,4 % du taux de prélèvement pour la tranche d'imposition supérieure pour 2001;
- le retrait du rôle d'imposition de 4 000 contribuables manitobains à faible revenu de plus.

Donc, d'ici 2003 et grâce aux réductions accordées dans nos deux premiers budgets, les Manitobains et Manitobaines auront pu bénéficier d'une réduction de 10,5 % de l'impôt provincial sur le revenu.

Impôts fonciers

Dans le Budget de l'an 2000, nous avons respecté notre engagement électoral en accordant à tous les locataires et propriétaires de maison qui y étaient admissibles une augmentation de 75 $ du crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation, tant pour le seuil minimal que maximal. Je suis heureux d'annoncer la deuxième étape de notre engagement électoral, c'est-à-dire une augmentation supplémentaire de 75 $ de ce crédit d'impôt, ce qui représente pour les Manitobains et Manitobaines une épargne supplémentaire de 27 millions de dollars. Notre gouvernement a donc fait passer le crédit d'impôt minimal de 250 $ en 1999 à 400 $ cette année, soit une augmentation de 60 %.

L'augmentation cumulative de 150 $ du crédit d'impôt représente une diminution moyenne de l'impôt foncier de 6 % à Winnipeg et de 9,4 % dans le reste du Manitoba.

L'augmentation cumulative de 150 $ du crédit d'impôt représente une diminution moyenne de l'impôt foncier de 6 % à Winnipeg et de 9,4 % dans le reste du Manitoba.

Le crédit d'impôt foncier en matière d'éducation et les réductions d'impôt sur le revenu accordent ensemble un allègement fiscal tangible et croissant. Par exemple, dans le cas d'une famille de quatre personnes dont le revenu total atteint 60 000 $, l'impôt manitobain a diminué de 249 $ l'an dernier. Cette famille paiera 692 $ de moins cette année en impôt qu'elle n'aurait payé en 1999, 785 $ de moins l'année prochaine et 820 $ de moins en 2003. L'épargne fiscale totale de cette famille au cours de cette période sera donc de 2 545 $.

D'autres contribuables manitobains auront bénéficié d'épargnes semblables à la fin de cette période de quatre ans :

- une famille de quatre personnes ayant un revenu unique de 40 000 $ aura épargné au total 2 259 $;
- une personne âgée vivant seule et ayant un revenu de 20 000 $ aura épargné 1 231 $;
- un chef de famille monoparentale gagnant 30 000 $ aura épargné 1 617 $;
- une personne célibataire ayant un revenu de 35 000 $ aura épargné 1 351 $.

Au total, les réductions se rapportant à l'impôt sur le revenu et à l'impôt foncier en matière d'éducation que notre gouvernement a accordées dans ses deux premiers budgets permettront aux Manitobains et Manitobaines de réaliser une épargne fiscale de 218 millions de dollars d'ici l'an 2003.

Partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités

Il existe au Manitoba un schéma unique d'ententes de financement entre le gouvernement et les administrations locales. Le Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités, le seul en son genre au Canada, fournit aux administrations locales une part de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, afin de les aider à faire face à leurs dépenses et à réduire l'importance de leur recours à l'imposition foncière. Tout comme ailleurs au Canada, il existe également à l'échelle de la province un prélèvement foncier résidentiel, appelé la taxe résidentielle d'aide à l'éducation, dont le montant est affecté au financement des écoles publiques. Une grande partie de la population manitobaine trouve que ces arrangements entraînent de la confusion, qu'ils ne sont pas clairs et vont à l'encontre de l'obligation de rendre compte.

Comme promis, nous avons respecté notre engagement électoral dans nos deux premiers budgets et accordé 150 $ à chaque foyer sous la forme d'une réduction de l'impôt foncier lié à l'éducation. Maintenant, nous serons heureux de collaborer avec les administrations locales et les commissions scolaires pour produire d'autres améliorations au chapitre de l'imposition foncière, tout en améliorant la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle, en conformité avec nos engagements électoraux.

Économie d'impôt foncier

Augmentation de 150 $ du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation en pourcentage de la facture totale d'impôt foncier

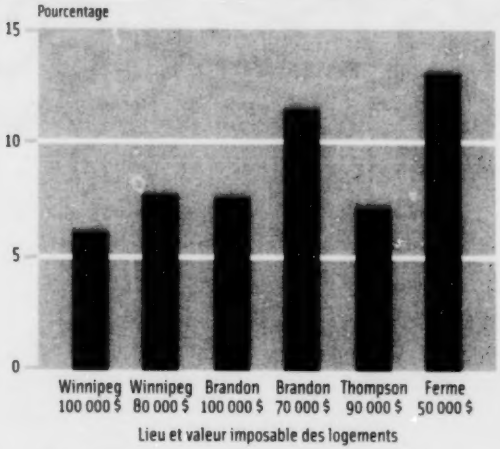

Source: Finances Manitoba

Taxes d'affaires

Pendant notre première année au pouvoir, nous avons réduit les subventions aux entreprises de presque 16 millions de dollars. Nous croyons qu'une baisse du taux d'imposition offre davantage de transparence que des subventions supplémentaires aux entreprises.

L'an passé, le taux d'imposition des petites entreprises est descendu à 7 %. Au début de cette année, il est descendu à 6 %. J'ai le plaisir de confirmer qu'il diminuera à 5 % le 1er janvier 2002. Au total, une réduction de 37,5 % depuis 1999.

État comparatif des recettes, des dépenses et des transferts, et solde budgétaire

2001-2002 et 2000-2001

	Budget 2001-2002	Prévisions 2000-2001 3e trimestre	Budget 2000-2001	Écart positif/(négatif) entre les prévisions du 3e trimestre et le budget 2001-2002		Écart positif/(négatif) entre le budget 2000-2001 et le budget 2001-2002	
		(Millions de dollars)		(Millions de dollars)	%	(Millions de dollars)	%
Recettes							
Autonomes	4 676	4 650	4 487	26	0,6	189	4,2
Transferts fédéraux	2 127	2 115	1 927	12	0,6	200	10,4
Total des recettes	6 803	6 765	6 414	38	0,6	389	6,1
Dépenses							
Programmes	6 299	6 123	5 924	176	2,9	375	6,3
Service de la dette	458	520	474	(62)	(11,9)	(16)	(3,4)
Total des dépenses	6 757	6 643	6 398	114	1,7	359	5,6
Recettes nettes	46	122	16	(76)	(62,3)	30	187,5
Transferts interfonds							
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	(96)	(96)	(96)	0	0,0	0	0,0
Fonds de stabilisation des recettes	60	0	90	60	s.o.	(30)	(33,3)
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	10	26	10	(16)	(61,5)	0	0,0

J'annonce aujourd'hui que le taux réduit d'imposition des petites entreprises s'étendra, dès le 1er janvier 2002, à des bénéfices allant jusqu'à 300 000 $, soit une augmentation de 50 % du plafond actuel de 200 000 $. Cette mesure aide les petites entreprises à croître tout en demeurant bien enracinées au Manitoba.

Le budget d'aujourd'hui prévoit une réduction du taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 17 % à 15 % en quatre étapes annuelles égales, en commençant dès le 1er janvier 2002. Cette réduction de 11,7 % constitue la première diminution de ce taux d'imposition depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Il est prévu que l'ensemble de ces réductions fiscales pour les entreprises se chiffrera à 48 millions de dollars, une fois leur mise en œuvre terminée. Nous allons continuer à réduire les subventions aux entreprises.

Les documents budgétaires offrent des renseignements sur l'aide supplémentaire accordée aux entreprises locales.

Tant pour des raisons de promotion de la santé que de recettes fiscales, la taxe sur le tabac sera augmentée dès minuit ce soir (le 10 avril 2001). Le taux d'imposition des cigarettes passera de 8,6 ¢ à 9,6 ¢ la cigarette, celui du tabac à coupe fine de 7,3 ¢ à 8,3 ¢ le gramme, et le tabac naturel en feuille de 6,0 ¢ à 7,0 ¢ le gramme.

TRANSPARENCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

L'an passé, notre gouvernement a entrepris d'importantes démarches pour favoriser une plus grande transparence et un plus grand respect de l'obligation redditionnelle. Il a été reconnu que les changements que nous avons apportés aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire étaient appropriés et qu'ils auraient dû être apportés bien plus tôt.

Nous avons mis fin à la pratique de désigner des transferts interfonds comme s'il s'agissait de recettes. Nous avons introduit des dispositions législatives qui exigent le remboursement de toute la dette générale et de toute l'obligation découlant des régimes de retraite. Nous prenons maintenant d'autres mesures pour améliorer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle :

- pour la première fois, nous présentons un aperçu du budget incluant toutes les entités gouvernementales;
- nous allons également publier un rapport annuel qui inclura les résultats non seulement du fonds d'administration générale mais également de l'entité gouvernementale dans son ensemble, comme le demande le vérificateur provincial;
- nous allons présenter des mesures législatives qui permettront de clarifier et d'établir sur une base plus solide le rôle du vérificateur provincial, à la suite de plus d'un an de consultations avec ce dernier.

Cadre financier à moyen terme

	2000-2001[1]	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
			(Millions de dollars)		
Recettes	6 765	6 803	6 929	7 157	7 424
Dépenses					
Programmes	6 123	6 299	6 425	6 593	6 860
Coût de la dette publique	520	458	458	458	458
Total	6 643	6 757	6 883	7 051	7 318
Recettes nettes	122	46	46	106	106
Transferts interfonds					
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	(96)	(96)	(96)	(96)	(96)
Fonds de stabilisation des recettes	0	60	60	0	0
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	26	10	10	10	10

Le Cadre financier à moyen terme reflète les hypothèses et les prévisions actuelles. Si les circonstances futures s'en éloignent, les décisions budgétaires refléteront les nouvelles circonstances.

[1] Prévisions - 3e trimestre

La transparence exige la divulgation de ses engagements financiers. En 1989, le gouvernement de l'époque a commencé à conclure des ententes avec Hydro-Manitoba se rapportant au loyer de l'énergie hydraulique, et Hydro-Manitoba a commencé à prendre en charge des coûts associés à des initiatives de développement du Nord.

Pour améliorer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle, nous avons mis fin à cette entente le 31 mars 2001. Nous nous engageons à une divulgation complète de l'historique de cette entente et de tous les engagements qui s'y rapportent.

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Notre gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour garantir que les finances de notre province soient sur une base saine et durable. Notre démarche budgétaire

Cadre financier à moyen terme

	2000-2001[1]	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
			(Millions de dollars)		
Recettes	6 765	6 803	6 929	7 157	7 424
Dépenses					
Programmes	6 123	6 299	6 425	6 593	6 860
Coût de la dette publique	520	458	458	458	458
Total	6 643	6 757	6 883	7 051	7 318
Recettes nettes	122	46	46	106	106
Transferts interfonds					
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	(96)	(96)	(96)	(96)	(96)
Fonds de stabilisation des recettes	0	60	60	0	0
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	26	10	10	10	10

Le Cadre financier à moyen terme reflète les hypothèses et les prévisions actuelles. Si les circonstances futures s'en éloignent, les décisions budgétaires refléteront les nouvelles circonstances.

[1] Prévisions - 3e trimestre

La transparence exige la divulgation de ses engagements financiers. En 1989, le gouvernement de l'époque a commencé à conclure des ententes avec Hydro-Manitoba se rapportant au loyer de l'énergie hydraulique, et Hydro-Manitoba a commencé à prendre en charge des coûts associés à des initiatives de développement du Nord.

Pour améliorer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle, nous avons mis fin à cette entente le 31 mars 2001. Nous nous engageons à une divulgation complète de l'historique de cette entente et de tous les engagements qui s'y rapportent.

BUDGET ÉQUILIBRÉ ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Notre gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour garantir que les finances de notre province soient sur une base saine et durable. Notre démarche budgétaire

équilibrée nous offre les ressources requises pour nos programmes prioritaires, les réductions d'impôt et le remboursement de la dette. Nous avons déjà beaucoup accompli au cours de la dernière année.

L'an dernier, pour la première fois, le gouvernement a pu allouer un total de 96 millions de dollars au remboursement de la dette sans avoir recours à un retrait du Fonds de stabilisation des recettes. L'administration qui nous a précédés au pouvoir a retiré bien plus de 500 millions de dollars du Fonds pour financer les activités courantes du gouvernement, alors même que l'économie se portait bien.

Nous prévoyons un solde positif de 26 millions de dollars pour l'exercice qui vient de se terminer. Ce montant sera ajouté au Fonds de stabilisation des recettes. Au cours du dernier exercice, nous avons affecté un montant supplémentaire de 96 millions de dollars au remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite, y compris le versement de 21 millions de dollars pour ladite obligation. Il s'agit là du premier versement affecté à cette obligation en 40 ans.

Nous prévoyons, au cours de l'exercice actuel :

- des augmentations de financement durables, représentant 5,6 % de plus que le montant approuvé dans le dernier budget, ou 1,7 % de plus que la dépense maintenant prévue, principalement dans le but d'améliorer les services publics établis, comme les soins de santé et l'éducation;
- l'affectation de 96 millions de dollars au remboursement de la dette générale et de l'obligation découlant des régimes de retraite;
- un retrait du Fonds de stabilisation des recettes représentant moins du tiers du montant prélevé en 1999-2000;
- un coût du service de la dette représentant seulement 6,7 % des recettes totales, soit le coût le plus bas en deux décennies; parmi les coûts de service de la dette les plus bas au Canada, le nôtre se situe au troisième rang.

Notre budget est équilibré, avec un solde positif de 10 millions de dollars, et notre cadre financier à moyen terme prévoit que les autres budgets de la période concernée seront également des budgets équilibrés.

CONCLUSION

Pour notre gouvernement, travailler fort aujourd'hui signifie respecter nos engagements électoraux, afin d'améliorer la vie des Manitobains et Manitobaines.

Nous vivons à une époque de cynisme, où les gens n'attendent souvent pas grand-chose de leur gouvernement.

Nous croyons que nous contribuons à transformer cette attitude cynique lorsque nous saisissons toutes les occasions possibles de respecter nos engagements envers la population, et encore plus lorsque nos réalisations dépassent nos promesses.

Ce budget est une preuve de plus que nous respectons nos engagements, et que dans bien des domaines nous allons même plus loin.

Dans ce budget, nous tenons nos promesses aux électeurs du Manitoba : le maintien de l'équilibre budgétaire, la réduction de l'impôt foncier, la protection et l'amélioration de notre système crucial de soins de santé, et un encouragement solide à la formation qu'offrent nos écoles publiques et nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Mais en plus, ce budget va au-delà de nos engagements antérieurs, entre autres par ce que nous investissons dans les travaux qu'exige la protection contre les inondations, y compris l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge, ainsi que par les réductions d'impôt aux entreprises manitobaines et les réductions importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le Budget 2001 est équilibré dans tous les sens du mot.

Le Budget 2001 est équilibré dans tous les sens du mot. Il se fonde sur des principes d'équité élémentaire, et il établit la voie à suivre afin que les familles manitobaines d'aujourd'hui puissent connaître un avenir prospère et sécuritaire.

Tout en continuant sur notre lancée, nous garderons pour objectif de travailler fort aujourd'hui pour demain.